

Strasbourg, 23 octobre 2014

COMITÉ AD HOC D'EXPERTS SUR LES QUESTIONS ROMS¹ (CAHROM)

CONCLUSIONS

**RAPPORT THÉMATIQUE SUR L'AUTONOMISATION DES FEMMES ROMS ET SUR LA
DIMENSION DE GENRE DANS LES POLITIQUES/STRATÉGIES D'INTÉGRATION DES ROMS**

(consécutif à la visite thématique du CAHROM à Vilnius, Lituanie, du 3 au 6 juin 2014)

Expert de LITUANIE, pays demandeur :

M^{me} Gražina SLUŠKO, Responsable des questions roms, Division des questions relatives aux minorités nationales, ministère de la Culture

Experts de FINLANDE, d'ITALIE, de RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA et d'ESPAGNE, pays partenaires :

Finlande :

M^{me} Sarita FRIMAN-KORPELA, Conseillère principale, Secrétaire générale du comité consultatif sur les questions roms, ministère des Affaires sociales et de la santé

Italie :

M^{me} Maja BOVA, Experte sur les politiques de non-discrimination et sur l'intégration des Roms, Département des droits et de l'égalité des chances, Office national italien contre les discriminations raciales (UNAR), Présidence du Conseil des ministres

République de Moldova :

M^{me} Kristina RADUCAN, Directrice des ressources humaines, ICS Dopomoga Group representative SRL

Espagne :

M^{me} Beatriz DOMÍNGUEZ LÓPEZ, Institut espagnol de la Femme, Technicienne des programmes européens, ministère de la Santé, des services sociaux et de l'égalité

¹ Le terme « Rom » employé au Conseil de l'Europe désigne les Roms, les Sintis, les Kalés et groupes apparentés en Europe, y compris les Gens du voyage et les groupes de l'Est (Doms et Loms) ; il recouvre la vaste diversité des groupes concernés, notamment les personnes qui s'identifient comme « Tsiganes ».

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION		page
1.1	Background	page
1.2	Composition of the thematic group of experts	page
1.3	Agenda of the thematic visit	page
II. CONTEXT AND EXPECTATIONS		page
2.1	Context of the CAHROM thematic report and visit	page
2.2	Expectations and items for discussion	page
2.3	Size and composition of the Roma groups in the participating countries	page
2.3.1	Finland	page
2.3.2	Italy	
2.3.3	Lithuania	page
2.3.4	Republic of Moldova	page
2.3.5	Spain	page
2.4	<i>Situation of Roma women and girls and main problems encountered</i>	page
2.4.1	<i>Finland</i>	page
2.4.2	<i>Italy</i>	
2.4.3	<i>Lithuania</i>	page
2.4.4	<i>Republic of Moldova</i>	page
2.4.5	<i>Spain</i>	page
III. EUROPEAN AND INTERNATIONAL STANDARDS AND REFERENCE TEXTS		page
IV. LEGISLATION, POLICIES, STRUCTURES AND SPECIFIC MEASURES		page
4.1	Finland	page
4.2	Italy	
4.3	Lithuania	page
4.4	<i>Republic of Moldova</i>	page
4.5	Spain	page
V. CONCLUSIONS, LESSONS LEARNT AND GOOD PRACTICES IDENTIFIED		page
5.1	Conclusions, good practices and lessons learnt	page
5.1	As regards the preparation and organisation of the thematic visit	page
5.2	Overall conclusions (for participating countries and beyond)	page
5.3	As regards Lithuania	page
5.4	As regards Finland	page
5.5	As regards Italy	page
5.6	As regards the Republic of Moldova	page
5.7	As regards Spain	page
5.8	Immediate and mid-term follow-up	page
APPENDICES:		page
Appendix 1:	Formal invitation to CAHROM	page
Appendix 2:	Agenda of the thematic visit	page
Appendix 3:	List of participants of the thematic visit	page
Appendix 4:	European and international standards and reference texts	page

Note : Un **ADDENDUM AU RAPPORT THÉMATIQUE** comprenant toutes les contributions recueillies au cours de la visite thématique du CAHROM est disponible sur demande auprès du Secrétariat.

V. CONCLUSIONS, ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET BONNES PRATIQUES RECENSÉES

5.1 Conclusions et enseignement tirés

5.1 Conclusions concernant la préparation et l'organisation de la visite thématique

Aspects positifs :

- Une lettre d'invitation officielle et un projet d'ordre du jour ont été envoyés en temps ;
- le secrétariat du CAHROM et les experts des pays partenaires ont eu la possibilité de faire des commentaires sur le projet d'ordre du jour ;
- l'ordre du jour prévu pour la table ronde et pour les visites sur le terrain au campement de Kirtimai (Vilnius) et à Panevėžys a parfaitement cerné le sujet ;
- tous les experts des pays partenaires ont pu présenter leur expérience ;
- le groupe d'experts a eu la possibilité de rencontrer de multiples interlocuteurs [autorités, militantes roms, leaders et membres de la communauté (hommes et femmes), Ombudsman pour l'égalité des chances, EIGE, responsables de centres d'accueil de jour et de centres d'intégration des Roms, acteurs de la société civile, etc.) ;
- les autorités d'accueil ont assuré les déplacements locaux et fourni d'excellents services d'interprétation.

Aspects négatifs :

- Au cours de la table ronde, les interventions des interlocuteurs lituaniens (hormis quelques représentants de l'Ombudsman pour l'égalité des chances et de la société civile) et les échanges de vues avec eux ont été rares ;
- certains acteurs cruciaux appartenant à des ministères de tutelle et à la municipalité de Vilnius étaient absents de la séance ou des discussions ;
- les nombreuses et longues présentations au siège de l'Institut européen pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes (EIGE) concernant ses activités relatives aux femmes et/ou aux femmes roms, quoique riches en information, n'ont pas laissé suffisamment de temps pour un échange de vues avec les experts du groupe thématique et avec les représentants du Bureau de l'Ombudsperson pour l'égalité des chances² présents à la réunion.

5.2 Conclusions générales (applicables aux pays participants et autres)

La visite thématique proposée par le ministère lituanien de la Culture a été très appréciée tant par les experts lituaniens que par les experts des pays partenaires. La visite thématique du CAHROM en Lituanie a confirmé que la situation des femmes et des filles roms mérite davantage d'attention de la part des décideurs et une meilleure prise en compte dans les politiques/stratégies/plans d'action applicables à l'échelon national. À cet égard, les experts ont tiré les conclusions générales suivantes :

- Le rapport d'Helsinki issu de la 4^e Conférence internationale des femmes roms (2013), de même que la Stratégie de Phenjalipe pour la promotion des femmes et des filles roms (2014-2020), sont des documents essentiels à utiliser par les Etats membres pour réviser leurs stratégies nationales et leurs plans d'action sur les Roms selon une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes.
- Des **évaluations nationales sur la situation des femmes et des filles roms s'imposent** d'urgence non seulement dans les quatre pays du groupe thématique, mais dans tous les Etats membres du Conseil de l'Europe. Les experts ont proposé de prendre pour modèle l'étude sur la situation des femmes et des filles roms en République de Moldova (*Study on the situation of Romani women and girls in the*

² Durant la période de la visite, l'Ombudsperson pour l'égalité des chances faisait office d'Ombudsperson pour les droits des enfants.

Republic of Moldova), publiée par l'ONU-Femmes, le PNUD et le HCDH en mars 2014³ ;

- Un **manque d'expertise technique concernant les femmes et les filles roms tant au niveau local que national**. Le groupe d'experts a recommandé de dispenser un enseignement et une formation sur les droits de l'homme au personnel de l'administration publique, aux enseignants et aux fonctionnaires en général, afin d'améliorer la compréhension des difficultés et des besoins des femmes et filles roms mais aussi pour fournir des outils permettant d'élaborer des politiques et des programmes applicables à tous.
- Les femmes et filles roms doivent être autonomisées (par le biais de **stages et de bourses**, par exemple).
- Les efforts des femmes roms pour s'exprimer (ce qui n'est pas toujours simple au sein de communautés patriarcales) pourraient être facilités par la **création d'organisations nationales fédératrices de femmes roms** ou, si ce n'est pas possible, en soutenant les rares femmes roms actives dans les pays à population rom relativement faible (la Lituanie, par exemple).
- Il faut contribuer à **accroître la confiance en soi et la motivation des femmes roms** (par exemple, en les impliquant comme médiatrices dans le cadre du programme ROMED ou du futur Institut européen des Roms, etc.).
- Il faut favoriser l'**entrepreneuriat des femmes roms** (par des **microcrédits**, par exemple).
- Au niveau national et international et par le biais de leurs mécanismes de suivi, les institutions des droits de l'homme (médiateurs pour l'égalité femmes-hommes et pour les droits des enfants, par exemple) doivent davantage tenir compte de la situation des femmes et filles roms, en veillant, par exemple, à ce que les **droits des enfants soient respectés et la loi appliquée** en matière d'enseignement obligatoire, à combattre les mariages précoces, à lutter contre le trafic de drogues et la toxicomanie, etc., notamment en utilisant les conventions pertinentes du Conseil de l'Europe (Conventions d'Istanbul et de Lanzarote, par exemple), sa Stratégie sur les droits de l'enfant et son programme transversal « Construire une Europe pour et avec les enfants ».
- L'Institut européen pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes (EIGE) doit soutenir et encourager des **recherches et études ciblées sur l'égalité entre les femmes et les hommes** au sein de certaines communautés, notamment les communautés roms.
- La campagne Dosta! n'insiste pas assez sur l'égalité femmes-hommes ; elle doit inclure une dimension de genre. Pour mettre en avant les droits et les besoins des femmes et filles roms, cette campagne doit prévoir une **sensibilisation axée sur l'égalité des sexes**, tout en dépassant une approche purement culturelle et quelque peu romantique (danses, traditions populaires, etc.).
- Les autorités nationales responsables des politiques/stratégies/plans d'action en faveur de l'intégration des Roms, doivent renforcer leur **coopération interministérielle** en vue, entre autres, de mieux promouvoir et soutenir les droits des femmes et filles roms.
- Le Conseil de l'Europe doit envisager d'engager une **coopération plus étroite au niveau international** avec des groupes de femmes roms – en particulier avec le réseau Phenjalipe des femmes Roms, la Commission européenne, le Parlement européen, la FRA, l'EIGE, l'OSCE-BIDDH, l'Unicef, le PNUD, l'EEE/Norvège, le HCDH, l'ONU-Femmes, etc. – en vue de développer une approche coordonnée pour aborder la question des femmes et filles roms. Dans cette perspective, il serait possible de susciter une coopération internationale en encourageant les initiatives conjointes en faveur des femmes et filles roms, et en exploitant des instruments financiers.

³ Rapport consultable à cette adresse (en anglais seulement) :

http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&ved=0CC4QFjAB&url=http%3A%2F%2Fwww.un.md%2Fpublicdocget%2F126%2F&ei=w_U6VJulBcyBadHzqNAF&usq=AFQjCNG8AChHqWd-GixVHvZwEXu5z_IROA&sig2=UUGLpYHtRsmdz4w0RAm_4A&bvm=bv.77161500.d.d2s

- La 5^e **Conférence internationale des femmes roms**, prévue à Skopje (« l'ex-République yougoslave de Macédoine ») en septembre 2015, doit être l'occasion **d'évaluer les progrès réalisés par le Conseil de l'Europe, par les Etats membres et par les organisations de la société civile pour faire progresser la situation des femmes et filles roms en Europe**. Le groupe d'experts estime que la réalisation de l'égalité femmes-hommes dans les communautés Roms est un objectif dont il faut impérativement rendre compte. À cet égard, les conférences internationales des femmes doivent devenir et être considérées comme des **plates-formes d'évaluation** pour les engagements et les réalisations des Etats membres et des organisations internationales sur la question des femmes et filles roms.

Les experts du groupe thématique ont noté avec un réel intérêt le plus grand rôle joué par le CAHROM pour traiter la situation des femmes et filles roms dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, en intégrant une approche fondée sur le genre dans plusieurs rapports thématiques (ceux relatifs à l'éducation, par exemple) et en désignant un Comité rapporteur pour l'égalité entre les femmes et les hommes⁴.

5.3 Conclusions, enseignements tirés et bonnes pratiques recensées pour la Lituanie

Les experts des pays partenaires ont particulièrement apprécié que le ministère lituanien de la Culture demande la visite thématique sur l'autonomisation des femmes roms et sur la dimension de genre dans les politiques d'intégration des Roms ; fort appréciée aussi, son intention de prendre davantage en compte l'intégration des questions de genre et les femmes et filles roms pour **traiter les inégalités entre les sexes lors de la révision de son Plan d'action national 2012-2014 sur l'intégration des Roms dans la société lituanienne 2012-2014**.

Au cours des visites sur le terrain au campement de Kirtimai (Vilnius) et à Panevėžys, les experts des pays partenaires ont pu constater que M^{me} Gražina Sluško, responsable des questions roms au ministère de la Culture, était bien connue des acteurs locaux et de la communauté rom, qui lui fait entièrement confiance. Toutefois, les experts ont eu le sentiment que le ministère de la Culture, directement responsable du portefeuille des Roms, aurait besoin d'une réelle implication d'autres ministères d'exécution car, à l'évidence, son champ d'action est restreint pour les questions concernant le logement, l'emploi, l'éducation, la santé, la justice, etc. Il serait vraiment souhaitable d'adopter une **approche coordonnée via une coopération interministérielle** avec d'autres ministères d'exécution afin de fournir des solutions intégrées.

Au cours de la visite, le groupe d'experts s'est rendu compte que, le groupe de population rom étant relativement faible (pas plus de 3000 personnes), il ne reçoit pas suffisamment d'**attention politique** de la part des autorités nationales et locales, pas plus qu'il ne bénéficie des nombreux programmes européens, souvent ciblés vers des pays à population rom plus importante.

En Lituanie, les femmes roms ne possèdent pas de compétences suffisantes pour pouvoir produire un revenu régulier. Durant la visite sur le terrain au campement de Kirtimai, des femmes roms ont présenté une initiative **commerciale et entrepreneuriale** (basée sur des artisanats traditionnels) qui bénéficie de l'aide financière du ministère de la Culture. Malheureusement, celui-ci n'a pas la capacité financière et technique de soutenir de telles initiatives à plus long terme. Entre autres suggestions pour améliorer la situation socioéconomique des Roms, en particulier des femmes, le groupe d'experts a proposé de davantage mettre l'accent sur la **formation professionnelle et l'autonomisation socioéconomique** (comme c'est le cas, par exemple, en Espagne), ainsi que de développer un **système de microcrédit en faveur des projets d'entrepreneuriat**. Au surplus, puisque les femmes roms en Lituanie ont généralement pour tâche de s'occuper des enfants à la maison, la création de **centres de parents/mères** serait à envisager comme moyen de promouvoir et de soutenir l'autonomie et les possibilités d'emploi de ce groupe de femmes.

⁴ L'expert finlandais participant au groupe thématique occupe la fonction de rapporteur du CAHROM pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

En matière d'**éducation**, le groupe d'experts a souligné combien il était important d'accroître la confiance en soi et la motivation des Roms lituaniens, en particulier parmi les femmes et les filles. **Services de pré-scolarité et de garderie, promotion de l'enseignement primaire et secondaire chez les enfants roms, introduction de cours d'anglais et d'un enseignement pour les adultes**, autant de facteurs qui pourraient contribuer à éradiquer l'abandon scolaire, à lutter contre l'analphabétisme et à éliminer la dépendance socioéconomique vis-à-vis des subventions publiques ou, dans le pire des cas, du trafic de drogues. De l'avis des experts, le ministère de l'Éducation devrait institutionnaliser les **assistants pédagogiques roms** bénéficiant du programme PROGRESS et les **médiateurs roms** formés dans le cadre du programme ROMED.

L'expert lituanien de l'Institut lituanien d'études ethniques, constatant le peu de données disponibles sur l'éducation et l'emploi des Roms, a estimé qu'il fallait renforcer la **collecte de données**, notamment dans le secteur de la santé, et que cette opération devait intégrer une plus forte perspective d'égalité entre les femmes et les hommes.

Au cours de la visite sur le terrain, les experts ont constaté que le **mariage précoce** était d'usage fréquent parmi les communautés roms résidant en Lituanie. Dans le campement de Kirtimai, l'âge marital moyen au sein du groupe des Kalderash se situe entre 14 et 16 ans, contre 16-18 ans pour le groupe des Roms lituaniens. Les responsables masculins roms rencontrés se sont montrés très favorables au mariage précoce. Bien que des militantes roms aient manifesté leur hostilité à cette pratique, leur avis reste quasiment sans écho en dehors de quelques familles. Le groupe d'experts estime que le mariage précoce et le mariage d'enfants sont de graves obstacles au développement personnel, à l'éducation et à la santé, et que les autorités lituaniennes, en particulier le ministère de l'Éducation, doivent favoriser un **enseignement précoce et primaire comme moyen de lutter contre l'analphabétisme** aussi bien chez les enfants que chez les adultes roms. L'Ombudsperson pour les droits des enfants en Lituanie pourrait soulever la question du mariage précoce et, de concert avec les autorités nationales et locales concernées, prendre des mesures visant à garantir une réelle protection des droits des enfants roms. Autres suggestions (en principe acceptées par les hommes et les militantes roms rencontrés à Kirtimai) : d'une part, organiser un **débat télévisé sur le mariage précoce** entre des Roms lituaniens partageant des points de vue traditionnels ou, au contraire, modernes ; d'autre part, prévoir la **participation d'un expert lituanien à un groupe thématique du CAHROM sur le mariage précoce au sein des communautés roms**.

Les conditions misérables de logement des Roms vivant dans le campement de Kirtimai à Vilnius ont déjà été largement documentées par le Conseil de l'Europe (l'ECRI et le Commissaire aux droits de l'homme, par exemple) et par des organisations internationales. Sachant que Kirtimai est l'unique campement informel en Lituanie et que les familles roms y vivent depuis 1956, le groupe d'experts s'est étonné qu'aucune solution n'ait été trouvée à ce jour pour supprimer ce campement et pour reloger ces familles (contrairement, par exemple, à l'approche adoptée en Espagne). Le terrain où sont bâties les « maisons »⁵ appartient au ministère de l'Environnement si bien que les Roms n'ont aucun droit de propriété sur ces habitations. Pour obtenir des conditions de logement sécurisées et éviter de vivre en permanence dans la crainte d'une possible expulsion, les Roms résidant à Kirtimai doivent voir leurs « **maisons** » **légalisées et obtenir des droits de propriété** par le biais d'un accord entre la municipalité de Vilnius et le ministère de l'Environnement.

Les experts ont cru comprendre qu'un sérieux problème pouvait passer pour un obstacle : le **trafic illicite de drogues et la toxicomanie** chez un certain nombre de Roms vivant à Kirtimai. Néanmoins, de l'avis des experts du groupe thématique, continuer de tolérer cette situation ne semble pas viable à long terme. Ainsi le ministère de la Santé pourrait-il organiser au campement de Kirtimai des activités de sensibilisation aux risques de toxicomanie et, avec le ministère de la Justice, mener des actions conjointes de lutte contre le trafic de stupéfiants – en s'appuyant, par exemple, sur l'expérience du Groupe Pompidou⁶.

À l'initiative du ministère de la Culture et du ministère de l'Éducation et en partenariat avec les associations « Sare Roma » et « Maison pour l'intégration des Roms », le 8 avril 2013, la Lituanie a

⁵ Hormis deux ou trois maisons en brique, le campement de Kirtimai se compose essentiellement de baraquements.

⁶ Voir le site web du Groupe Pompidou à cette adresse : http://www.coe.int/t/dg3/pompidou/aboutus/default_FR.asp?

lancé la **campagne Dosta!** L'expert lituanien a émis le vœu de multiplier les **activités de sensibilisation aux aspects concernant l'égalité entre les femmes et les hommes**, mettant en garde contre la manière romantique et folkloriste dont les Roms sont parfois présentés. Dans le cadre de la campagne Dosta!, les exemples de militantes roms rencontrées par les experts au cours de la visite en Lituanie pourraient être promus comme modèles au sein des communautés roms. Idem pour les femmes roms ayant réussi dans leur carrière professionnelle en dehors des frontières lituaniennes (par exemple, les experts moldaves et finlandais du groupe thématique) ; les présenter en Lituanie comme modèles pourrait susciter une réflexion parmi les femmes roms.

Par ailleurs, les experts ont suggéré qu'une **formation anti-discrimination** soit dispensée aux **administrations publiques, aux enseignants et aux fonctionnaires** en général afin d'améliorer leurs outils et leur méthodologie lorsqu'ils travaillent avec des communautés minoritaires, telles que les Roms.

De l'avis des experts, **l'isolement des Roms lituaniens**, femmes et hommes confondus, **et leur manque de participation** au niveau local, national ou international représentent des obstacles majeurs à leur autonomisation et à leur responsabilisation, et renforcent le cycle de pauvreté et de marginalisation où se trouve enfermée cette communauté lituanienne. En revanche, **faire participer les Roms à l'élaboration des politiques et à la prise de décision** (ainsi qu'en Finlande, par exemple) permettra d'intégrer les Roms aux solutions, lesquelles sont donc plus susceptibles d'être efficaces, durables, non discriminatoires et équitables. Les Roms pourraient aussi bénéficier d'une **formation à l'exercice de leurs droits électoraux**.

5.4 Conclusions, enseignements tirés et bonnes pratiques recensées pour la Finlande

En ce qui concerne **l'approche de politique générale à l'égard des Roms**⁷ appliquée en Finlande, le groupe d'experts a identifié les **bonnes pratiques** suivantes :

- Une volonté politique forte et ancienne en faveur du soutien des Roms finlandais.
- Une reconnaissance du droit des Roms à conserver et à développer leur langue et leur culture, droit garanti par la Constitution.
- Une bonne représentation des Roms et, en particulier, des femmes roms, dans les structures administratives et consultatives publiques (par exemple, Conseils consultatifs régionaux sur les affaires roms) et, même, dans les principaux partis politiques, ce qui permet aux Roms de participer aux processus décisionnels à tous les niveaux.
- Une bonne organisation de la société civile rom, grâce à un réseau rom de tutelle et à de nombreuses associations, notamment une ONG de femmes roms. Au sein de ces associations, les femmes occupent des postes à responsabilités (directrice exécutive, membre et présidente du conseil d'administration, etc.).
- De nombreuses études et enquêtes sur les femmes roms selon différents points de vue (discrimination, etc.), notamment une récente étude sur l'enseignement secondaire et d'autres études consacrées à des questions taboues⁸.
- Promotion d'une image positive des Roms finlandais.
- Un puissant réseau composé d'instances et d'organisations œuvrant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

S'agissant de la **dimension de genre de la politique à l'égard des Roms**, le groupe d'experts a remarqué que, alors que la Finlande est réputée en Europe pour son approche sensible au genre⁹, il semble aller de soi que cette approche est appliquée à la politique à l'égard des Roms. Or, la politique nationale à l'égard des Roms adoptée en 2009 insiste peu sur la dimension de genre, ce qui se traduit, en termes budgétaires, par une insuffisance des fonds alloués aux activités d'autonomisation des femmes roms¹⁰. La Finlande doit absolument recourir davantage aux fonds

⁷ Le nombre des Roms finlandais (les « Kaalés ») se situe entre 10 000 et 12 000.

⁸ Voir l'étude sur la violence intime commise par un partenaire et la violence domestique subies par des femmes roms (2013), ainsi que le rapport sur les femmes roms en détention (2013).

⁹ À cet égard, voir les résultats des études menées par l'EIGE.

¹⁰ Les activités conçues à l'intention des femmes roms sont souvent de caractère religieux ou concentrées sur l'éducation des enfants, ce qui dénote une approche conventionnelle. L'autonomisation des femmes roms est souvent considérée comme apportant une pause dans les tâches ménagères.

structurels européens à cette fin et, pour superviser la dimension de genre de sa politique à l'égard des Roms, recruter des experts bénéficiant d'une formation orientée vers l'égalité entre les sexes. En outre, il serait peut-être bon de dispenser à l'administration publique une formation supplémentaire sur les questions de genre.

L'expert finlandais a souligné que cette visite thématique était intervenue au bon moment puisque la Finlande doit réviser sa politique nationale à l'égard des Roms dans un avenir proche, et du fait que les organes/médiateurs chargés de l'égalité entre les femmes et les hommes mènent actuellement un processus de réforme. Le groupe d'experts a également noté que, dans son rapport de mai 2014, le **groupe directeur de suivi de la politique nationale de Finlande** proposait d'inclure une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes dans une stratégie nationale pour les Roms révisée et, à l'avenir, d'intégrer un suivi plus précis de la situation des femmes roms. Si cette démarche nécessite un soutien supplémentaire, la plateforme **Phenjalipe** pourrait être invitée en Finlande.

Dans le domaine de l'éducation, le groupe d'experts a jugé la situation concernant la **pré-scolarité (école maternelle et garderie)** particulièrement bonne (à la différence, par exemple, de la République de Moldova). La fréquentation de l'éducation préscolaire par les enfants roms est passée de 2 à 60 % entre 2001 et 2011, et le nombre devrait encore augmenter car il est prévu d'introduire un enseignement préscolaire obligatoire. Si l'on considère **l'éducation selon une perspective d'égalité des sexes**, contrairement à la situation de la majorité des pays européens, il n'y a pas de différence notable entre filles et garçons roms en termes de fréquentation scolaire dans **l'enseignement primaire**¹¹. Néanmoins, il convient de déployer davantage d'efforts pour **l'enseignement secondaire et universitaire** (où les filles risquent de souffrir davantage si elles décident de porter un vêtement traditionnel). En Finlande, les **assistants pédagogiques** s'occupent de tous les élèves, ce qui évite une stigmatisation des enfants roms. Les médiateurs et les assistants pédagogiques doivent posséder certaines qualifications pour être respectés et acceptés au sein du milieu scolaire. Ils peuvent bénéficier d'une formation et, par conséquent, obtenir des certificats et diplômes d'enseignement même sans éducation préalable (reconnaissance des compétences). Un dispositif d'évaluation des éducateurs et des assistants pédagogiques sera bientôt mis en place.

Si le logement et la santé ne sont pas un réel problème pour les Roms en Finlande, l'accès à **l'emploi** en est un. Selon le groupe d'experts, la Finlande doit **porter davantage d'attention au cadre socio-économique et à l'accès à l'emploi** en s'inspirant, par exemple, de l'exemple espagnol ou, à l'instar de l'Italie, en reproduisant le programme ACCEDER.

5.5 Conclusions, enseignements tirés et bonnes pratiques recensées pour l'Italie

Le groupe d'experts a noté que la **Stratégie nationale 2012-2020 pour l'intégration des Roms, des Sintis et des communautés caminanti**¹² en Italie¹³ se déclinait à la fois selon une **approche fondée sur les droits de l'homme et selon une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes** (en tant que questions transversales), et que l'Office national contre les discriminations raciales (UNAR) avait créé, en juin 2012, un groupe de travail ad hoc auquel participent l'Institut national de la statistique (ISTAT), l'Association nationale des municipalités italiennes (ANCI) et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), afin de **collecter des données pertinentes et, dans la mesure du possible, ventilées selon le genre**.

Par ailleurs, le groupe a noté que l'élaboration de plans d'action locaux après consultations de groupes de travail régionaux avait débuté.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie susmentionnée, plusieurs exemples ont été communiqués à d'autres experts concernant des mesures et des projets à l'intention des femmes

¹¹ La différence est inférieure à 2 %. Pour plus d'informations, consulter le rapport thématique du CAHROM sur la fréquentation scolaire des enfants roms (la Finlande étant pays demandeur) à cette adresse : <http://hub.coe.int/web/coe-portal/cahrom1>.

¹² Le terme « Nomadi » n'est plus employé officiellement. Le nombre des Roms, Sintis et Caminanti est estimé à environ 140 000 en Italie, dont la moitié de citoyenneté italienne.

¹³ Pour consulter l'approbation de cette stratégie par la Commission européenne, voir la Communication CE n° 226 du 21 mai 2012.

roms ; ainsi, à Milan et à Bolzano en 2012, un projet soutenu par l'UNAR destiné à renforcer la **participation des femmes** et des jeunes.

Parmi les autres bonnes pratiques identifiées, citons la reproduction des **projets ACCEDER dans le domaine de l'autonomisation socioéconomique** (déjà déployés avec succès en Espagne) et la traduction du guide relatif au Réseau EURoma et à l'utilisation des fonds structurels de l'Union européenne.

Dans l'ensemble, le groupe d'experts a jugé intéressante l'approche sensible au genre développée par l'Italie dans le secteur de la santé. Ainsi, dans le cadre d'une étroite coopération, l'UNAR, le ministère de la Santé et l'Institut national de lutte contre les maladies de la pauvreté, entendent **développer des initiatives spécifiques pour la santé des femmes roms**, notamment au moyen de **modules de formation à l'intention des prestataires de soins de santé en contact avec les femmes roms**, et de directives destinées aux hôpitaux de Rome. De surcroît, l'Office national de la statistique s'est engagé à lancer une **enquête sur la violence à l'égard des femmes étrangères**, dont un volet pourrait être consacré aux femmes roms¹⁴.

Par rapport à la Finlande, l'engagement politique de l'Italie en faveur de la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'intégration des Roms laisse à désirer ; il mérite d'être renforcé. En Italie, cette indifférence nuit aux femmes roms, notamment en raison de ces problèmes non résolus : **campements informels, statut juridique incertain ou statut d'apatride**¹⁵. Parmi d'autres points faibles, citons le **manque de représentation et d'implication des Roms dans la vie politique, en particulier des femmes roms** (à quelques très rares exceptions), et l'**absence d'organisations de femmes roms**, mis à part une association constamment menacée par des organisations masculines.

En règle générale, le groupe d'experts estime que les femmes roms gagneraient à ce que les autorités italiennes, dans leur approche générale d'égalité entre les sexes, intègre une plus forte perspective d'égalité entre les femmes et les hommes roms.

5.6 *Conclusions, enseignement tirés et bonnes pratiques recensées pour la République de Moldova*

Le groupe d'experts a noté avec satisfaction que le **plan d'action national 2011-2015 en faveur du groupe ethnique des Roms en République de Moldova**¹⁶ contient une dimension de genre, intégrée dans la totalité du plan d'action.

Les experts ont également noté la publication, en mars 2014, d'une **étude sur la situation des femmes et des filles roms en République de Moldova**, ce qui peut être considéré comme une bonne pratique. L'étude a bénéficié du soutien de l'ONU-Femmes, du PNUD et du HCDH.

Comparativement à la Lituanie, la République de Moldova semble bénéficier sur la question des Roms d'une plus grande implication d'acteurs internationaux. La **société civile rom est aussi plus développée et active** – un réseau national informel de femmes roms moldaves a récemment vu le jour.

Dans l'ensemble, la République de Moldova est dotée d'un **cadre législatif sur l'égalité relativement bon**, malgré une sérieuse lacune : l'absence du renversement de charge de la preuve. Les instances responsables de l'égalité peuvent faire des recommandations au Parlement mais non imposer des sanctions. En général, les instances chargées de l'égalité en République de Moldova

¹⁴ Les résultats de cette étude – annoncée à l'occasion d'un débat de la CEDEF à New York en juillet 2011 – devraient être présentés en juin 2015.

¹⁵ Pour plus d'informations, consulter le rapport thématique du CAHROM sur le statut juridique des Roms d'ex-Yougoslavie et l'absence de documents d'identité personnels (l'Italie étant pays demandeur) à cette adresse : <http://hub.coe.int/web/coe-portal/cahrom1>.

¹⁶ Il n'existe pas de chiffres exacts quant au nombre de Roms vivant en République de Moldova. Les données officielles de 2004 indiquent un chiffre très bas (12 271). D'après les données recueillies en 2001 par le Bureau des relations interethniques, le chiffre se rapprocherait de 20 000. Les responsables roms affirment qu'il pourrait y avoir jusqu'à 250 000 Roms vivant en République de Moldova.

devraient être plus sensibles à la nécessité de mesures antidiscriminatoires en faveur de la communauté rom.

En matière d'**éducation**, les enfants roms rencontrent encore parfois des problèmes d'accès à l'enseignement, et il subsiste des exemples d'écoles pratiquant la ségrégation (en raison d'une ségrégation spatiale). La République de Moldova pourrait, en s'inspirant de l'expérience finlandaise et espagnole, fournir des **équipements préscolaires** pour les enfants en général, et pour les enfants roms en particulier. Les expériences de la Finlande et de la Lituanie en matière de **centres d'accueil de jour et de cours de rattrapage scolaire** valent aussi pour le contexte moldave. Autre problème : l'inscription des enfants roms dans des classes/cours ne correspondant pas à leur âge scolaire. Par ailleurs, le groupe d'experts s'est intéressé à une possible évaluation de la mise en œuvre du programme boursier pour les étudiants roms, opération qui gagnerait à être généralisée à toutes les universités.

La Lituanie pourrait s'inspirer de la mise en œuvre du programme ROMED et de **l'institutionnalisation et du financement des médiateurs roms** en République de Moldova.

La République de Moldova compte quelques exemples de **femmes roms autonomisées** qui occupent des postes à responsabilités (ainsi l'experte moldave). Reste que, pour étendre cette pratique, une meilleure **autonomisation socioéconomique des femmes roms** s'impose.

Dans la sphère politique, le groupe d'experts a relevé la création récente d'un parti politique rom (mais sans aucune femme rom). L'expert moldave s'est intéressé aux exemples espagnol et finlandais de participation de femmes roms à la prise de décision et aux processus de consultation.

5.7 Conclusions, enseignements tirés et bonnes pratiques recensées pour l'Espagne

La dimension du genre est intégrée aussi bien dans la Stratégie nationale d'intégration des Roms pour la période 2012-2020 que dans son programme opérationnel 2014-2016. Néanmoins, peut-être serait-il nécessaire d'**accorder la priorité à la dimension de genre dans la mise en œuvre** de cette stratégie et dans les travaux des ministères de tutelle (ministère de l'Education, par exemple).

L'Espagne a développé de solides politiques publiques sur l'intégration sociale et professionnelle de sa population rom¹⁷. Le groupe d'experts a noté, en particulier, des **exemples positifs d'autonomisation socioéconomique** : projets, programmes et campagnes ACCEDER, visant parfois plus spécifiquement les femmes roms et leur participation au secteur du travail. Les résultats positifs de ces projets ont fait l'objet de plusieurs études réalisées par la *Fundación Secretariado Gitano* (FSG). Les enquêtes sur l'éducation, l'emploi, la santé, le logement, etc. contiennent des **données ventilées par genre**, ce qui est un exemple positif. Toutefois, l'expert espagnol a estimé que les projets et les politiques en place **nécessitaient une évaluation supplémentaire selon une perspective de genre**, tout particulièrement dans les secteurs de l'éducation et de l'emploi.

Tout comme en Finlande, la volonté politique de l'Espagne et son soutien financier en faveur de l'intégration des Roms s'affirment à tous les niveaux (national, régional et local). Toutefois, il semble nécessaire d'améliorer la gouvernance et la coordination entre les divers niveaux d'administration dans une structure administrative qui, en Espagne, est fortement décentralisée.

Cette approche stable et durable, l'Espagne l'a accompagnée avec succès de l'utilisation de Fonds structurels européens. Le groupe d'experts a noté que les ONG de femmes roms bénéficient depuis quelques années d'un constant regain de subventions, grâce à l'appel à subventions (*regimen general*) qui soutient la capacité administrative des ONG. Les organisations de femmes roms bénéficient aussi largement de l'appel à subvention provenant du 0,7 % de l'impôt sur les revenus individuels (*convocatoria de subvenciones con cargo al IRPF*). Cet appel à subventions privilégie les programmes spécifiquement destinés à la population rom et, en particulier, aux femmes ; par exemple, rôle des femmes roms dans les programmes liés à la promotion de la santé et à l'éducation ; programmes de formation destinés aux femmes roms comme travailleuses de santé dans les secteurs de l'accueil des enfants, de l'hygiène, de la nutrition et de la prévention des

¹⁷ Le nombre des Roms espagnols (*Gitanos*) se situerait environ entre 725 000 et 750 000.

maladies et des dépendances ; utilisation adéquate des ressources sanitaires ; programmes intégrés à l'intention des femmes roms, y compris des activités d'alphabétisation et une formation à des compétences sociales élémentaires.

La **consultation de la société civile rom** sur les actions de politique générale est assurée par l'entremise du **Conseil national pour les Roms**, créé en 2005, où les femmes roms sont représentées. Les intérêts des femmes roms sont également intégrés au niveau de l'**Institut espagnol de la femme**.

L'Espagne compte un grand nombre d'organisations roms et pro-roms opérationnelles, certaines jouissant d'une reconnaissance internationale (la FSG, par exemple). À noter également **deux grandes fédérations d'associations de femmes roms** (*Kamira*, fédération nationale, et *Fakali*, fédération andalouse). Bien que les organisations de femmes roms soient actives, elles agissent en général individuellement ce qui affaiblit leur influence. Il serait peut-être judicieux de **renforcer leur capacité et leur soutien institutionnel**. Enfin, le **manque de compétences en langues étrangères, notamment en anglais**, constitue un obstacle supplémentaire à la participation aux événements et aux réseaux internationaux.

En matière d'**éducation**, l'abandon scolaire précoce ne donne pas lieu à de différence notable entre filles et garçons roms (respectivement 65,4 % et 63 %) ¹⁸. De fait, la situation est inverse dans la population générale : les garçons sont plus nombreux à abandonner tôt l'école que les filles.

Dans le cadre de discussions sur la migration des Roms en provenance d'Europe orientale, il a été suggéré d'utiliser la présence de « migrants » locuteurs de romani venus de Roumanie et d'autres pays de l'UE (les femmes en particulier) pour lancer et **assurer des cours de romani à l'intention des Roms espagnols** qui souhaiteraient apprendre la langue.

Pour la **campagne Dosta!**, lancée en Espagne en 2013, il serait possible de développer une approche fondée sur le genre, en évitant d'appliquer aux femmes roms des points de vue trop romantiques et folkloriques.

5.8 *Suivi immédiat et à moyen terme*

Pour les pays participants de ce groupe thématique :

- Traduire, si nécessaire, et diffuser le rapport thématique (tout au moins, ses conclusions) aux parties prenantes nationales et locales concernées ;
- envisager d'envoyer un expert au Séminaire international sur l'**intégration des questions de genre dans les stratégies et les plans d'action nationaux sur les Roms**, rencontre prévue à Kiev (Ukraine) les 24 et 25 novembre 2014, en guise de suivi à la Conférence internationale des femmes roms tenue à Helsinki et à la visite thématique du CAHROM en Lituanie ;
- envisager d'envoyer un expert aux visites thématiques du CAHROM proposées pour 2015 sur les thèmes suivants :
- a) traiter les questions du mariage précoce et de la violence domestique au sein des communautés roms (proposition de la Roumanie) ;
- b) lutter contre le trafic au sein des communautés roms (proposition de l'Albanie) ;
- c) promouvoir la formation professionnelle et l'autonomisation socioéconomique (proposition de la Pologne) ;
- d) encourager la participation des Roms à la politique et au processus décisionnel (proposition de l'Espagne).

Pour les experts finlandais et italiens :

¹⁸ Source : <http://gitanos.org/upload/92/20/EstudioSecundaria.pdf>.

- Faire pression en faveur de la prise en compte des droits des femmes roms dans les réunions de l'ONU sur les droits des femmes à Genève et à New York et, à cette occasion, soulever la question de l'intersectionnalité.

Pour l'experte et la rapporteure finlandaise sur l'égalité entre les femmes et les hommes :

- Élaborer et présenter à la 8^e réunion du CAHROM, à Sarajevo (28-31 octobre 2014), en sa qualité de Rapporteuse du Comité pour l'égalité entre les femmes et les hommes, des propositions et des recommandations générales sur les femmes roms et sur l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes, et ce en guise de suivi à la Conférence d'Helsinki sur les femmes roms (septembre 2013) et à la visite thématique en Lituanie ;
- présenter les principales conclusions du rapport thématique à la Conférence d'Helsinki sur la lutte contre la discrimination à l'égard des Roms (3 décembre 2014), en coordination avec le Rapporteur du CAHROM sur l'antitsiganisme, également invité à la conférence ;
- fournir à d'autres experts du groupe thématique des informations détaillées sur les qualifications requises pour les éducateurs faisant office d'assistants pédagogiques ;
- inclure la question des Roms (et, en particulier, des femmes roms) dans la Coopération entre les pays de la mer Baltique et créer un réseau informel, ainsi que réactiver le programme Roms de la coopération multilatérale entre les pays nordiques ;
- transmettre à l'EIGE les multiples études et rapports concernant la question des femmes roms ;
- se concerter avec le membre du CAHROM de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » concernant l'organisation et l'ordre du jour de la 5^e Conférence internationale des femmes roms, prévue en septembre 2015 ;
- rester informé sur les événements intéressant le statut des femmes et filles roms au sein du Conseil de l'Europe et au niveau européen, et rendre compte au Comité s'il y a lieu.

Pour l'expert italien :

- Faire pression en faveur de l'inclusion du programme sur les femmes roms dans les priorités de la présidence italienne de l'UE et dans les prochaines présidences de la Lettonie et du Luxembourg en 2015.
- à l'exemple de l'EIGE, donner la priorité aux femmes roms en matière d'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre de la présidence italienne de l'UE, en accord avec les dispositions pertinentes de la Déclaration de Beijing.

Pour l'expert lituanien :

- Examiner avec les autorités et les parties prenantes concernées les conclusions et suggestions émanant du groupe d'experts, et rendre compte des développements lors de l'une des prochaines réunions du CAHROM.

Pour l'experte moldave :

- Se concerter avec l'ambassade finlandaise de la République de Moldova afin de recenser les possibilités de financement des activités d'autonomisation des femmes roms, et ce dans le cadre du poste budgétaire du ministère des Affaires étrangères pour les pays hors UE ;
- donner suite à la question de la participation des femmes roms à la vie politique, en établissant d'étroits contacts avec le programme des organisations ONU-Femmes et HCDH/WIP sur le renforcement de la participation effective des femmes roms aux élections en République de Moldova (2014-2015).

Pour l'expert espagnol :

Envoyer un expert (du gouvernement espagnol ou d'une ONG) à la Conférence sur les bonnes pratiques potentielles et réelles en matière d'entrepreneuriat féminin (« *From Practices with Potential*

to *Good Practices in the area of Women's Entrepreneurship* »), rencontre organisée par l'EIGE à Vilnius les 19 et 20 juin 2014¹⁹.

Pour le Secrétariat du CAHROM :

- Dès que le rapport thématique sera approuvé par le CAHROM, le transmettre accompagné d'une lettre au vice-ministre de la Culture de Lituanie, à la municipalité de Vilnius et aux autorités concernées de chaque pays participant ;
- vérifier auprès du Représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms et auprès de la Division pour l'égalité entre les femmes et les hommes, s'il serait possible d'organiser au niveau du Comité des Ministres une audition sur les questions concernant les femmes roms à l'occasion de laquelle M^{me} Soraya Post, récemment élue députée en Suède, pourrait être invitée ;
- vérifier auprès de la Banque de développement du Conseil de l'Europe et auprès d'autres partenaires possibles (Direction générale Emploi de la Commission européenne, OSF, Fonds de la Décennie, etc.) la possibilité de développer un fonds européen pour le microcrédit afin de favoriser l'entrepreneuriat des Roms et l'autonomisation socioéconomique ;
- examiner avec le Représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms la possibilité d'établir une coopération internationale sur les femmes roms avec des organisations partenaires concernées ;
- coopérer davantage avec l'EIGE en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et, plus spécifiquement, sur l'autonomisation des femmes roms, et contribuer au forum en ligne mis en place par l'EIGE sur les difficultés rencontrées par les femmes roms en Lituanie et au-delà ;
- lors des prochaines réunions du groupe de travail de la FRA sur les indicateurs relatifs à l'intégration des Roms, promouvoir l'inclusion de données ventilées par genre dans le modèle proposé pour les indicateurs des Stratégies nationales d'intégration des Roms.

Pour les acteurs internationaux²⁰ :

- Examiner la possibilité d'intégrer des pays à population rom relativement modeste (Lituanie, par exemple) dans divers programmes financés pour les femmes et filles roms ;
- soutenir les enquêtes d'évaluation nationales sur la situation des femmes et filles roms ;
- soutenir la mobilisation et la visibilité des réseaux et des initiatives de femmes roms.

¹⁹ Prévenue trop tard, l'Espagne n'a pas pu envoyer d'expert ; en lieu et place, M. Marcos Andrade du Secrétariat ROMED du Conseil de l'Europe a fait une présentation lors de la conférence.

²⁰ CdE, CE, OSF, EEE/Norway Grants, REF, PNUD, Unicef, HCDH, ONU-Femmes, OSCE, FRA, EIGE, Décennie pour les Roms, etc.

Annexe : ordre du jour de la visite thématique du CAHROM

**PROGRAMME DE LA VISITE
DU GROUPE THÉMATIQUE D'EXPERTS DU CAHROM EN LITUANIE
SUR L'AUTONOMISATION DES FEMMES ROMS ET SUR LA DIMENSION DE GENRE DANS LES POLITIQUES RELATIVES AUX
ROMS
(VILNIUS, LITUANIE, 4-6 JUIN 2014)**

Mercredi 4 juin 2014

Lieu : Ministère de la Culture, adresse : J. Basanavičiaus 5, Vilnius

- 9 h 15-9 h 30 Enregistrement et café
- 9 h 30-9 h 45 **Discours d'ouverture et présentation de l'objectif de la visite thématique du CAHROM**
- M. Edvard Trusevič, vice-ministre de la Culture
 - M. Michaël Guet, Chef de l'Unité portant sur la coopération intergouvernementale, l'antitsiganisme et l'égalité des Roms (I-CARE Unit), Secrétaire du CAHROM, Equipe d'appui du RSSG pour les questions relatives aux Roms, Conseil de l'Europe
- 9 h 45-12 h 30 **ECHANGE DE VUES ET EXPÉRIENCES SUR « L'AUTONOMISATION DES FEMMES ROMS ET LA DIMENSION DE GENRE DANS LES POLITIQUES D'INTÉGRATION DES ROMS »**
- 9 h 45-10 h 30 **Introduction sur le thème :**
- M^{me} Isabela Mihalache, Chef de projet, « I-CARE Unit », Equipe d'appui du RSSG pour les questions relatives aux Roms, Conseil de l'Europe
- Exposés d'introduction par le pays d'accueil sur la situation de la communauté rom en Lituanie :**
- M^{me} Vita Petrušauskaitė, Chercheur, Institut d'études ethniques
 - M^{me} Gražina Sluško, Division des questions relatives aux minorités nationales, ministère de la Culture

Selon le recensement de 2011 sur la population et le logement, réalisé par l'institut Statistics Lithuania, la République lituanienne compte actuellement 2 115 Roms vivant sur son territoire (en 2001 : 2 571) ; 81 % des Roms vivent dans les villes, 19 % en zone rurale et 29 % de l'ensemble des Roms lituaniens résident dans la ville de Vilnius. 49 % des Roms sont des enfants et des jeunes de moins de 20 ans (moyenne nationale : 22 %), alors que seulement 6 % sont des personnes de plus de 60 ans (moyenne nationale : 23 %).

La Lituanie n'a pas adopté d'approche intégrée des questions de genre, pas plus qu'elle ne s'intéresse spécifiquement à la question des femmes roms, mais nous souhaitons aborder cette question dans notre plan d'action d'intégration des Roms pour la période 2015-2020, qui devrait être validé d'ici à la fin de l'année.

Discussion, questions et réponses

- 10 h 30-12 h 30 **Autonomisation des femmes roms et dimension de genre dans les politiques d'intégration des Roms : expérience de la Finlande, de l'Italie, de la République de Moldova et de l'Espagne**
- M^{me} Sarita Friman-Korpela, Conseillère principale, ministère des Affaires sociales et de la santé, et Comité consultatif sur les questions roms, *Finlande*
 - M^{me} Kristina Raducan, Directrice des ressources humaines, ICS Dopomoga Group representative SRL, *République de Moldova*
 - M^{me} Maja Bova, Office national contre les discriminations raciales (UNAR), *Italie*
 - M^{me} Margarita Beatriz Dominguez López, Institut espagnol de la Femme, *Espagne*

Les experts des pays partenaires ont pu s'intéresser à l'autonomisation des femmes roms selon des perspectives spécifiques (par exemple, participation à la vie politique et publique, autonomisation économique et droits de l'homme). Ils ont également pu présenter d'autres types d'initiatives nationales et locales susceptibles d'offrir un intérêt pour la discussion, y compris les difficultés posées par l'intégration des préoccupations et des priorités des femmes roms dans les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes et les politiques d'intégration sociale, ainsi que les difficultés à concevoir/mettre en œuvre les programmes et les projets relatifs aux femmes roms en l'absence de société civile bien établie et active et d'organisations de femmes roms. Le groupe d'experts peut aussi faire part de bonnes pratiques et d'expériences positives dans l'autonomisation des femmes roms au niveau local, national et international, et dans la mise en place de réseaux et d'organisations fédératrices de femmes roms.

Discussion, questions et réponses

12 h 30–14 h 00 Déjeuner

14 h 00 Départ pour le Centre communautaire rom du campement de Kirtimai (Parubanka), Vilnius

14 h 30-16 h 30 VISITE SUR LE TERRAIN

14 h 30-16 h 30 **Visite sur le terrain au campement de Kirtimai, Vilnius**

- M^{me} Svetlana Novopolskaja, Directrice du Centre communautaire rom, présentation des activités du Centre communautaire rom
- M^{me} Božena Karvélienė, Maison pour l'intégration des Roms, présentation des projets d'autonomisation des femmes roms

Discussion avec la communauté rom locale

18 h 00 **Dîner d'accueil à Trakai**, avec compte rendu de la première journée

Jeudi 5 juin 2014

9 h 00-11 h 00 **Réunion avec l'Institut européen pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes (EIGE), des représentants de la société civile et le Bureau de l'Ombudsman pour l'égalité des chances**

Au cours de cette réunion sont prévues de brèves interventions de l'Institut européen pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et du Bureau de l'Ombudsman pour l'égalité des chances sur leurs travaux en faveur des femmes et des femmes roms, selon le cas, ainsi que des interventions de représentants de la société civile sur les difficultés rencontrées par les femmes et les filles roms en Lituanie, sans oublier des suggestions visant à une amélioration de leur situation. La discussion doit aussi porter sur les moyens de construire au niveau national un mouvement des femmes roms plus fort, ainsi que sur le rôle à jouer par la société civile et sur le soutien à apporter par les institutions.

11 h 00 Départ pour Panevėžys

13 h 00 Déjeuner à Panevėžys

14 h 00-16 h 30 **Visite sur le terrain à Panevėžys** (130 km de Vilnius)

Lieu : Centre d'accueil de jour pour les enfants, Panevėžys

- M^{me} Daiva Tumasonytė, Directrice du Centre d'accueil de jour, présentation des activités
- M^{me} Konsuela Maciulevičiūtė, Centre d'intégration des Roms, présentation des activités

Discussion avec la communauté rom locale et avec les experts des pays partenaires

16 h 30 Départ pour Vilnius

Vendredi 6 juillet 2014

Lieu : Hôtel ou ministère de la Culture

9 h 30-11 h 30 **Réunion de compte rendu** entre les experts du groupe thématique (des pays d'accueil et partenaires) du CAHROM et le Secrétariat du Conseil de l'Europe

Principales conclusions concernant la voie à suivre ;
principales questions et conclusions à souligner dans le rapport thématique ;
enseignements tirés concernant le sujet et l'organisation de la visite thématique ;
bonnes pratiques recensées dans les pays demandeurs/partenaires à souligner dans le rapport thématique ;
suivi possible envisagé à la visite thématique du CAHROM, notamment initiatives et projets à lancer en commun ainsi que coopération bilatérale/multilatérale ;
informations sur l'élaboration et la présentation du rapport thématique du CAHROM ;
informations et documents supplémentaires à fournir par les pays demandeurs/partenaires ;
délai de préparation du rapport thématique et informations à fournir par chacun des experts des pays demandeurs/partenaires.

11 h 30 Formalités de départ de l'hôtel

12 h 00-13 h 00 Déjeuner à l'hôtel / Départ de l'hôtel pour l'aéroport de Vilnius